



IZAR LOREA

**Euskal Herriko Laborantza Ganbararen aldizkaria,
pour une agriculture paysanne et durable au Pays Basque**

www.ehlgbai.org

EDITO

Delibero inportanteak ardi sailean...



Arño Cachena

Azken Izar Lorean Euskal Herriko Laborantza Ganbarak mozioe baten bidez bere iritzia jakinarazten zuen ardi esnearen prezioaren inguruan, bereziki Ossau-Irati sormarkaren garrantzia azpimarratuz eta kanpoko arrazen esnea merkeago pagatua izan dadin galdatuz. Geroztik, urri ondar hontan, ardi saileko Interprofesioan delibero garrantzitsu bat hartua izan da ardi esnearen prezioari buruz. Helburua kanpoko ardi arrazek hemengo arrazen ordezkatzearen gelditzea da, horretarako esne prezio berezi eta apal bat pikoan emanez. Duela zombait urte sos laguntzak kalitatezko desmartzan diren laborarieri bideratzeko hitzarmena bat izenpetu zen. 2007an esne prezioari buruz beste bat sinatu zen. Agian oraingo akordio honek zentzu onerak egoiten lagunduko du. Bestalde, aurten Ossau-Irati sormarkak 30 urte ospatu ditu eta Frantzia maileko AOP guziak biltzen dituen erakunde biltzar nagusia ere hemen gandi ibili da, Olorue eta Donibane Garazin.

Lurramaren 5. edizioa guziz baikorra izan da aurten ere. Jendea nunbrean etorri da eta kalitatezko konferentziak eta mahai inguruak izan dira : hiriguneko laborantza, janaria eta osagarria, bio edo lekuko mozkinak kantina edo ostatuetan eta Belpomme medikuak eman mintzaldia, gela mukuru bete batean... Milesker haundi bat laguntza eskaini duten guzier !

Préserver le foncier agricole, ça urge !

La planification foncière issue de la loi SRU et son renforcement prévu (en principe) par la loi Grenelle devrait progressivement aboutir à une réduction drastique des surfaces consacrées chaque année à l'urbanisation et aux infrastructures, alors qu'une augmentation de 50 % de la population mondiale est annoncée à l'horizon 2050 (passage de 6 à 9 milliards d'habitants).

La consommation du foncier agricole à la française ne peut perdurer. Entre 2006 et 2009, la France a perdu 236 hectares de terres agricoles par jour, soit l'équivalent d'un département tous les 7 ans, pour une population de 61 millions d'habitants. Dans le même temps, l'Allemagne a engagé un ambitieux programme pour diminuer la consommation de foncier agricole alors qu'elle perd 100 ha de terres agricoles par jour pendant cette période, pour ses 82 millions d'habitants.

Dans ce contexte, l'accès au foncier, du fait de la spéculation et de ses conséquences, rend impossible l'installation de jeunes en Hors Cadre Familial ainsi que l'accession au logement pour tous ceux aux revenus modestes.

Euskal Herriko Laborantza Ganbara et ELB, chacun dans leurs domaines, ainsi que les citoyens devront contribuer avec les élus locaux mais aussi les parlementaires à la mise en place rapide d'instruments et de moyens pour préserver la vocation du foncier agricole.

La SAFER, vidée de ses moyens publics de portage, ne peut réaliser les opérations nécessaires et est confinée à un rôle d'agent foncier avec comme moyens financiers ceux procurés par la marge entre le prix d'achat et celui de la vente. Aujourd'hui, l'EPFL nouvel établissement agissant pour les collectivités locales, se retrouve mieux loti...

Ne serait-il pas d'utilité publique de récupérer les produits financiers de la spéculation foncière et de les remettre aux collectivités et structures locales ?

Euskal Herriko Laborantza Ganbara s'implique dans ce dossier du foncier et participe à la réflexion avec les élus locaux et les structures chargées de la planification foncière.



Ce numéro d'Izar Lore est publié avec le soutien de la Fondation Terre Humaine qui accompagne de nombreux projets : défense de l'environnement et de la biodiversité, lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Izar Lorea

Directeur de la publication : Maryse Cachena
Rédaction : Euskal Herriko Laborantza Ganbara
64220 Ainhice-Mongelos
laborantza.ganbara@ehlgbai.org
www.ehlgbai.org
Tél. : 05 59 37 18 82
Fax : 05 59 37 32 69
Impression : Arizmendi - D. Garazi



PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE / NO

Begi bistakoa da lurraren baliapenak garrantzi haundia duela paisaia, inguramena, kultura eta noski laborantza a eta eta hemengo paisaiekin konparatzea... Lurrik gabe ez da laborantzarik eta lur kudeaketaren inguruan bada gogoet Alta badira tresna juridikoak, badira han eta hemen arrangura hori duten hautetsi eta esperientzia interesgarri

Euskal Herriko Laborantza Ganbara a organisé récemment trois événements autour de la problématique foncière « L'action des collectivités dans la préservation du foncier agricole » notamment à destination des élus locaux à A Les témoignages ci dessous illustrent des cas intéressants abordés pendant ces journées de réflexion.

LES OUTILS / TRESNAK

Les documents d'urbanisme

SCOT : le schéma de cohérence territoriale fixe les orientations générales des politiques d'urbanisme, de l'habitat, des déplacements, des activités économiques et des équipements publics à l'échelle supra communale. Il s'impose aux PLU et aux CC.

CC : la carte communale ne définit que deux zones : constructible / inconstructible

PLU : le plan local d'urbanisme définit 4 types de zone (pouvant être encore déclinées) :

U (urbaine) et **A U** (à urbaniser) : constructions autorisées sous conditions

N (naturelle) : constructions autorisées de manière limitée

A (agricole) : constructions interdites sauf pour le besoin de l'activité agricole.

Les périmètres de protection

ZAP : les zones agricoles protégées permettent de préserver, par arrêté préfectoral, les espaces agricoles présentant un intérêt général (qualité de la production, situation géographique).

PPEANP : les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains sont délimités par le Conseil Général où il dispose d'un droit de préemption accompagné d'un programme d'actions. Par la suite, un terrain situé dans le périmètre ne pourra être rendu constructible que par décret interministériel.

L'acquisition foncière, possible par :

- l'acquisition amiable du foncier en accord avec le propriétaire.

- le **droit de préemption urbain (DPU)** qui permet aux communes de se porter acquéreurs prioritaires de biens, en vue de la réalisation d'un projet, en cas de cession onéreuse.

- l'expropriation qui permet de forcer la vente mais nécessite la réalisation d'un objectif reconnu d'utilité publique.

- la **zone d'aménagement différencié (zad)** qui permet, au-delà de l'espace urbain, d'instaurer un droit de préemption au bénéfice des communes pour la réalisation de projets d'intérêt général.

Merrah MENAHOURLA : 05 59 37 53 70

LES TÉMOIGNAGES / LEKUKOTASUNAK

Graxi Florence, EZPELETAko auzapeza

Le **POS** a été approuvé en 1997 et il y a eu un très grand nombre de demandes de constructions (équivalent à 14 ha de terres agricoles). Devant cette inquiétude, l'élaboration d'un **PLU** a été décidé en 2001 et approuvé en 2006 après une intense concertation. Les orientations principales du **PADD** (Projet d'aménagement et de développement durable), document politique du **PLU**, sont :

- un développement maîtrisé de la commune, évitant un afflux soudain de population
- une maîtrise de la spéculation foncière
- la réalisation d'un lotissement communal à prix modéré et de petits collectifs aux abords immédiats du bourg
- la volonté de soutenir les exploitations agricoles

Le passage du **POS** au **PLU** a ouvert quelques nouveaux classements en zone urbanisable proches du centre bourg et 6 ha, auparavant constructibles, ont été rendus aux zones agricoles ou naturelles.

Des outils contre la spéculation foncière ont été mis en place pour :

- limiter les zones à urbaniser et taxer les terrains devenus constructibles depuis moins de 18 ans
- utiliser le **DPU** pour la réalisation de logement sociaux et de commerces.
- créer deux **ZAD**, notamment pour limiter la spéculation sur des terres agricoles.

Le **PLU** est un outil permettant actuellement de refuser de nouvelles demandes sur des bases transparentes.

OLA ZAINDU LABORANTZA LURRAK?

roetan. Orain egin hautuek geroa baldintzatzen ahal dute, aski da Gipuzkoa edo Bizkaia alderat itzuli bat egitea atzeko eta bereziki deliberatzeko, ikusiz zoin abiaduran galtzen diren laborantza lurrak, Ipar Euskal herrian ere... ik... Hemengo dozier honek etsenplu eta gako batzu eskaintzen ditu lur kudeaketaren inguruan.

re, avec une table ronde à Lurrama, un atelier sur l'agriculture périurbaine à Espelette et un forum public sur l'initiative Mongelos.

Léopold Darritchon, BASTIDAKo auzapeza

Dès les années 80, la politique communale visait à préserver le monde agricole et le tissu rural. En effet, Labastide Clairence ne peut vivre sans l'agriculture ; et la terre est un outil de travail et non un élément de spéculation financière. Il fallait alors établir un document d'urbanisme allant dans ce sens et le choix était de ne pas faire la course à l'augmentation de la population, avec du mitage ou des lotissements tout azimut, mais de prioriser un développement économique autonome. Ainsi, en 1987, dans le POS seules deux zones déjà urbanisées (le bourg

et un quartier) pouvaient être étendues pour l'urbanisation. Le reste était gelé pour l'activité agricole. Le PLU a permis de renforcer cette direction. En plus de la zone A habituelle, ont été définies des zones Aa totalement inconstructibles également aux agriculteurs. Enfin la création de deux ZAD (13 ha gelés à l'urbanisation) ont permis de se donner le temps de réfléchir au type d'urbanisation souhaitable. Une première opération concernera le logement social sur 1,2 ha.

Beñat Arrabit, ARROSAko auzapeza

En 1995, la commune n'était propriétaire d'aucune surface. Un terrain a été acheté en 2001, ce qui a permis de construire 4 pavillons indépendants mais regroupés et de loger 17 personnes, tout en consommant peu d'espace. Cette démarche est innovante en Pays Basque intérieur et cela a permis de proposer des loyers à 150 / 200 € moins chers que ceux qui sont proposés par le privé car ces programmes sont subventionnés.

En 2005, la commune acquiert une maison de maître avec

son parc où habitait une personne, avec un projet de créer 4 logements. Une grande partie du terrain reste libre pour d'éventuels futurs logements locatifs.

La création de logements locatifs permet à la population locale de se loger (80 % entre dans les critères du logement social).

Cette densification de l'habitat permet de limiter la forte consommation de surfaces due à la décohabitation des générations et à la mode de la maison individuelle.

Arnaud Portier, directeur de l'Etablissement Public Foncier Local du Pays Basque (EPFL)

L'EPFL agit au nom des communes pour acquérir des biens, les stocker et les gérer puis les rétrocède à la collectivité.

Depuis 2008, 152 ha ont été acquis pour 23 M€ et l'activité est en hausse. Cela concerne des opérations très urbaines jusqu'à des partenariats avec la SAFER permettant un maintien de l'activité agricole.

C'est un outil autonome (financé par une taxe) avec une politique déterminée par les communes qui y adhèrent (aujourd'hui, 126 communes, soit quasi tout le Pays Basque). L'axe principal est le logement social, puis le développement économique, mais il n'intervient pas directement sur l'agriculture.

L'EPFL a d'abord été créé sur le Labourd, avec des problématiques

très urbaines, mais avec l'intégration de communes du Pays Basque intérieur, il pourrait peut-être aller plus sur cette thématique de la réserve foncière pour l'activité économique agricole.

Il intervient également dans des réflexions amont.

Ainsi, il apparaît que les documents d'urbanisme sont souvent très permissifs car ils ont un foncier qui pourrait répondre plus que très largement aux besoins démographiques. L'EPFL intervient aussi lors de la mise en place d'outils, notamment de ZAD, outil très souple et très facile à mettre en œuvre. 10 communes ont ainsi été accompagnées, soit 16 ZAD et 472 ha qui sont sous le contrôle des maires.

Jean Pierre Legendre, vice-président de la communauté urbaine de Nantes Métropole

La communauté urbaine de Nantes Métropole regroupe 24 communes sur un territoire de 52 000 ha. En 2002, elle lance une révision générale des PLU, avec un diagnostic agricole réalisé pour chaque commune à la parcelle. Ce travail permet d'une part de déterminer des « zones d'agriculture durable » (zones A des PLU) qui devront rester agricoles pendant 20 ans minimum. D'autre part, il fait apparaître l'existence de près de 6 000 ha de friches non réellement exploitées. Parmi ces friches 2 000 ha sont cultivables : l'objectif est de les faire revenir à l'agriculture d'ici 2020. Aujourd'hui déjà, 100 ha ont été remis en culture.

Pour cela plusieurs outils sont mis en place :

- incitation des propriétaires à la location des terres

- incitation à la remise en culture et au défrichage

- délimitation de PPEANP

Enfin, pour remettre en culture ces terres, il faut pouvoir y installer de nouveaux agriculteurs. La plupart des installations sur ce territoire se font en production maraîchère et de plus en plus souvent par des Hors cadre familial (HCF). L'action de la Communauté urbaine passe par :

- aides à l'installation ou à la restructuration des exploitations
- soutien d'une coopérative d'installation et aux projets de vente directe

Enfin, cette ambition a été reprise dans le SCOT de Nantes-Saint Nazaire affirmant, la pérennité des zones agricoles et le maintien des activités agricoles dans les couronnes urbaines.

Adrien KEMPF : 05 59 37 53 72

▶ Réunion technique conduire une culture de blé (et de céréales à paille)

LE 15 DÉCEMBRE 2010 - À 14H À GABAT (SALLE OROK BAT)

Quelles sont les conditions de réussite de la culture du blé et des céréales à paille, en recherchant des itinéraires bas intrants voire 0 intrants ?

Après midi technique autour des variétés, de la mise en culture, de la fertilisation, des amendements, du désherbage, etc.
Intervention de Loïc Prieur, technicien au CREAB (Centre de Recherche et d'expérimentation en agriculture biologique) à Auch.
Inscription obligatoire et renseignements : Isabelle Cazaubon 05 59 37 53 76

▶ Gagnants concours de fromage AOC Ossau-Iraty Lurrama 2010



Lurraman Ossau-Iraty sormarkako gasna lehiaketa azkartzen ari da.
Aurten 53 gasnagileen artean, horiek izan dira saristatuak :

Baserriko gasna / Fromage fermier :

1° prix : SCEA Haritza, Eñaut Haritschelhar

(Baigorri)

2° prix : GAEC Arostegi,

Mikel Hiribarren eta Ramuntxo Lascaray (Itsasu)

3° prix : GAEC Iruleia,

Antton eta Jean Pierre Urrizaga (Arnegi)

Mendiko gasna / Fromage d'estive :

1° prix : Bernadette Etchegoinberry (Eihalarre, Senperenia)

2° prix : Jean Claude Phordoy (Santa Grazi, Laragorri olha)

3° prix : Francis Poineau (Larrañe, Ardakotxia olha)

Leterietako gasna / Fromage de laiterie :

1° prix : Fromagerie d'Aramits

2° prix : Coopérative Azkorria de Muskildi

3° prix : SARL Garazi (Bergers de St Michel)

*Milesker parte hartzaile guzietan :
gasna egile, jastazale, laguntzaile
eta sari emateen*

▶ FORMATION



Le traitement par le végétal (eaux blanches de salles de traite et de fromagerie) dans les exploitations avec visite sur le terrain :

16/12/2010 à 9h30 à Ainhice Mongelos.

Renseignements et inscriptions :

Olivia Bidart 05 59 37 53 74



▶ URTEBETETZEA

**Euskal Herriko
Laborantza Ganbarak
6 urte betetzen ditu!**



**Retenez la date du
samedi 15 janvier 2011.**

**Urtarrilaren 15a
atxik ezazue !**

EHLG doit vivre ! EHLGk bizi behar du ! BON DE SOUTIEN / SUSTENGU BONOIA

Nom / Deitura : Prénom / Izena :

Adresse complète / Helbide osoa :

Tel. E-Mail :

Je fais un don de

€ emaiten ditut (txekez/par chèque à l'ordre de Euskal Herriko Laborantza Ganbara)

Je souhaite que l'on me contacte afin de mettre en place ensemble un virement bancaire

Nahi nuke harremanetan jar gaitezen banku biramendu baten bideratzeko

Bon à renvoyer / Bonoia itzuli honara : Euskal Herriko Laborantza Ganbara

64220 Ainiza Monjoloze

Important : si vous êtes imposable, vous pouvez déduire 66 % de votre don : pour 100 € donnés, cela ne vous coûte que 34 € après déduction fiscale.

Garrantzizua : zerga ordainle bazara, zure emaitzatik % 66a ken dezakezu : 100 €-ko emaitza egitean, 34 € baizik ez zaizu gosta zerga kenketa egin ondano